



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

**Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General**

**NOT-22031
16.05.2022**

Original : FR

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Notification du dépositaire

Liste des lignes ferroviaires CIM
(Lettre circulaire 18)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Lors de son adhésion à la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF), qui a pris effet le 1^{er} janvier 2009, l'Estonie a notamment émis la réserve suivante :

« Conformément aux articles 3 et 24 de la Convention et à l'article premier, § 6, des « Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises » (CIM – Appendice B à la Convention), la République d'Estonie appliquera l'Appendice B à la Convention uniquement aux transports internationaux ferroviaires des marchandises effectués dans les deux sens sur la ligne ferroviaire Tallin-Tapa-Valga dont le lieu d'expédition ou le lieu de destination se situe sur le territoire d'un État avec lequel aucun autre accord concernant ces transports n'a été conclu. »

L'Estonie a déposé le 29 avril 2022 un instrument de retrait de cette réserve, signé par la ministre des affaires étrangères de l'Estonie.

En application de l'article premier, § 7, des RU CIM, le retrait de cette réserve prend effet un mois à compter de la date de la présente notification, soit le 16 juin 2022.

En raison du retrait de cette réserve, chapitre « Estonie » de la « Liste des lignes ferroviaires CIM » et la liste des chapitres des lignes ferroviaires CIM sont réédités et annexés.



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Annexe :

- Chapitre « Estonie » de la « Liste des lignes ferroviaires CIM » applicable à compter du 16 juin 2022
- Liste des chapitres des lignes ferroviaires CIM applicable à compter du 16 juin 2022

Copie :

- **Représentation permanente de la République d'Estonie
auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève**
Chemin du Petit-Saconnex 28A
CH - 1209 Genève
- **Comité international des transports ferroviaires (CIT)**
Secrétariat général
Weltpoststrasse 20
CH – 3015 Berne